



## REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS D'ACCES A LA GRANDE ECOLE DE L'ISCAE

*Le présent règlement a pour objet de garantir le bon déroulement de toute épreuve  
du concours organisée par la Grande Ecole du Groupe ISCAE.*

### Accès à la salle de concours

---

- Les candidats sont convoqués une demi-heure avant le démarrage de la première épreuve écrite, afin de pouvoir s'installer en toute tranquillité.
- Le candidat doit s'installer dans la salle en respectant la numérotation des places selon l'ordre défini par l'administration.
- Les candidats arrivant après la distribution des sujets ne sont plus acceptés dans la salle de concours et ne sont pas admis à composer quel que soit le motif du retard invoqué.
- L'accès aux salles de concours est exclusivement réservé aux candidats et aux personnels de surveillance désignés par l'autorité organisatrice.

### Documents et matériel

---

- Le seul matériel pouvant être sur la table d'examen est :
  - La carte d'identité ;
  - L'accusé de réception du dossier ;
  - L'épreuve ;
  - Les feuilles de réponses et de brouillon distribuées par l'établissement ;
  - Stylos, crayons, règle, gomme, calculatrice simple n'intégrant aucune possibilité de programmation ;
  - Un plan comptable neuf, ne comportant aucune annotation, pour les épreuves concernées.
- L'usage du dictionnaire est interdit.
- Les téléphones portables et tout autre moyen de communication sont strictement interdits. Ils doivent être éteints et rangés dans les sacs avant l'entrée en salle d'examen. L'introduction et l'utilisation dans les salles de concours d'appareils informatiques, photographiques ou audiovisuels de toute nature sont strictement interdites.
- Le manquement à ces règles, même en cas de non utilisation, est considéré comme tentative de fraude et constitue un motif d'exclusion de toutes les épreuves du concours.

## Comportement à adopter

---

- Les candidats doivent faire preuve d'un comportement posé et sérieux, et ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve.
- Il est strictement interdit aux candidats de communiquer entre eux et d'échanger ou d'utiliser des documents durant les épreuves.
- Les candidats ne doivent pas, sans avoir obtenu l'autorisation préalable d'un surveillant, se déplacer, ni quitter la salle. La distribution de copies ou de feuilles supplémentaires est assurée par les surveillants, dès que les candidats le demandent en levant la main.
- Il est interdit de fumer dans les salles de concours.
- Avant la distribution des épreuves, les étudiants seront invités à se lever et à rester debout jusqu'à la fin de la distribution et jusqu'à ce que le professeur ou surveillant donne l'autorisation de s'asseoir et de commencer.
- A l'expiration de la durée prévue de l'épreuve, les candidats sont avertis de la fin de l'épreuve et sont invités à cesser d'écrire, poser le stylo / crayon, retourner leur copie face sur la table et se mettre debout jusqu'à la fin du ramassage par les surveillants des copies des autres candidats dans la salle. Tout candidat continuant à composer ou restant assis ou gardant son stylo / crayon après cette injonction s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.

## Respect de la règle de l'anonymat

---

- Le candidat doit écrire et souligner si nécessaire en utilisant un stylo de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée.
- Le candidat doit compléter chacune de ses copies, en indiquant dans le cadre réservé, son nom, son prénom et son numéro d'examen.
- les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun nom, prénom, signature, paraphe, numéro, ou autre indication étrangère au traitement du sujet.

## Sortie des candidats

---

- Lors des épreuves, aucune sortie n'est autorisée (même pas les sorties aux toilettes). Si le candidat a fini avant l'heure ou a choisi d'abandonner, il doit rester assis, lever la main et attendre que le surveillant vienne récupérer sa copie. Toutefois, aucune sortie n'est possible avant la fin de la première heure et trente minutes avant la fin prévue de l'épreuve.

## Remise des copies

---

- Le candidat doit remettre sa copie d'examen, son brouillon et l'énoncé de l'épreuve.
- Les candidats rendant plusieurs copies doivent insérer la ou les copies supplémentaires à l'intérieur de la première copie.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche.

## Fraude

---

- Tout manquement à ces règles de discipline, toute tentative de fraude ou fraude seront sanctionnés par un procès-verbal, transmis au Directeur Général du Groupe ISCAE et aboutira à l'exclusion du concours.